

Il y a au pénitencier de Saint-Vincent de Paul de pauvres individus qui ont enfreint les articles du code criminel bien moins graves que l'article 156 que nous venons de citer. Le malheureux qui vole un pain pour nourrir sa famille, ou qui s'empare du paletôt de son voisin pour se garantir contre le froid de nos hivers, mérite moins le bagne que ces législateurs qui manquent à leurs serments, rendent leur influence servile et deshonnorent leurs compatriotes.

Le gouvernement Gouin et la majorité libérale de la législature de Québec viennent de faire subir à la seule province française de l'Amérique une humiliation profonde.

Voici quels sont les faits de ce scandale, qui a eu un si grand retentissement dans tout le Dominion.

Depuis quelques années on chuchotait que sous le parti libéral à Québec, et particulièrement sous le régime Gouin, se pratiquait la corruption la plus effrénée. Tous ceux qui ont eu affaire avec la législature en savent quelque chose. Il y a des barrières à payer et les taux de péage sont proportionnés à la bourse des personnes intéressées à l'adoption des lois. Les consciences se vendent ouvertement, et les députés libéraux sont cotés comme les actions à la bourse.

Il y a à l'Assemblée un comité qui est supposé examiner tous les bills privés dont on demande l'adoption. M. J. O. Mousseau, député libéral de Soulanges, en était le président. En sa qualité, il encaissait les fonds non seulement pour lui-même, mais aussi pour les autres députés qui, disait-il, appartenaient "au bon parti", autrement dit au parti qui se vend, au parti au pouvoir. M. Mousseau était l'agent de ces députés et conseillers législatifs libéraux sans honneur, qui trahissaient leurs mandats et consentaient à passer les lois les plus contraires à l'intérêt public et les plus néfastes en échange de quelques valeurs. Il servait d'intermédiaire aux deux chambres. Il évaluait ses collègues à des sommes inégales, selon leur état de fortune ou leurs milieux. Pour un député du bas du fleuve, il exigeait moins que pour un conseiller législatif de Montréal.

Mais il fallait découvrir les coupables, faire contre eux une preuve claire comme de l'eau de roche, car l'on n'était pas sans savoir que le régime sous lequel ils opéraient, ferait tout en son possible pour les défendre, pour éteindre le scandale que ne manquerait pas de soulever semblables révélations.

Pour ne pas éveiller le soupçon des concussionnaires et des trafiqueurs de leur mandat, on eut recours aux services de l'agence Burns, reconnue pour sa grande habileté et son honnêteté consciencieuse.

En cela, l'on agissait exactement de la même façon que les "informers" payés par le gouvernement Gouin, pour aller acheter de l'alcool dans les maisons louches afin de faire payer l'amende aux personnes qui enfreignent la loi des licences.

A cette fin, un bill fictif fut préparé avec une demande de pouvoir exagéré, et jugé même par l'honorable R. Lemieux, un des associés de l'étude de M. Gouin, comme contraire à l'intérêt public, bill connu sous le nom "The Montreal Fair Association of Canada". Ses auteurs se donnaient le droit de tout faire à peu près ce que défend la loi des licences et le code municipale.